



# Yacht Club Fréjus

## LES VOILES D'HERMES (5C) 29 AOUT 2020

### AVIS DE COURSE

*La mention (DP) dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.*

---

#### **PREAMBULE – MESURES SANITAIRES**

- Les mesures barrières socles à respecter sont :
  - La distanciation physique d'un mètre entre les personnes ;
  - L'hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro alcoolique);
  - En complément, le port d'un masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée.
  
- Compte tenu des mesures applicables dans le cadre de l'organisation d'une manifestation mettant en présence de manière simultanée plus de 10 personnes, les règles suivantes seront applicables durant les Voiles D'Hermès :
  - Le port du masque sera obligatoire pendant les phases de briefing et de remise des prix.
  - Un contrôle sera effectué à l'entrée de la terrasse pour les phases de briefing et remise des prix afin de vérifier le port du masque. Une dose de gel Hydro alcoolique sera distribuée.
  - Toute personne refusant de se soumettre à ces règles ne pourra pas pénétrer sur la terrasse.
  - Chaque skipper devra veiller à ce que son équipage respecte à son bord les gestes barrières.

#### 1. **REGLES**

- La régata sera régie par:
  - Les règles telles que définies par les « Règles de Course à la Voile 2017 – 2020 »,
  - Les prescriptions de la FFV,
  - Les règlements fédéraux,
  - La partie B, section II du règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

## **2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]**

- Les bateaux peuvent être tenus d'arborez la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

## **3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- La régates est ouverte à
  - Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception C-D-R2-R3-R4 norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5°-4°-3° catégorie de navigation ou équivalent.
  - Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.
  - Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - Compte tenu des conditions sanitaires à respecter les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne via le site [www.nvi-ins.fr](http://www.nvi-ins.fr). Les frais d'inscription d'un montant de 10€ sont payables via ce site. Seul ce mode d'inscription sera utilisé.
- Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - Leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
  - Ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - Une autorisation parentale pour les mineurs,
  - Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - Le certificat de jauge ou de conformité,
  - Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
    - Le certificat de jauge ou de conformité,
    - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
    - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

#### **4. DROITS A PAYER**

- Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
C-D	10€
R2-R3-R4	10€

#### **5. PROGRAMME**

- Briefing :
  - 29/08/2020 à 10h30
- Jauge et contrôles :
  - 29/08/2020 de 11h00 à 12h00
- Jours de course :

Date	Heure du signal d'avertissement	Classe
29/08/2020	13h30	C-D-R2-R3-R4

#### **6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**

- Les IC seront :
  - Affichées au Carré du Marin – Capitainerie de Port Fréjus.
  - Disponible en version électronique à l'adresse suivante : [www.ycfrejus.fr](http://www.ycfrejus.fr)

#### **7. LES PARCOURS**

- Le parcours sera précisé le jour du briefing. L'annexe PARCOURS des Instructions de course liste l'ensemble des parcours possibles.
- L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

#### **8. SYSTEME DE PENALITE**

- Pour les classes C-D-R2-R3-R4, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

#### **9. CLASSEMENT**

- Une course doit être validée pour valider la compétition.
- Le classement de chaque classe sera effectué selon le système de points à minima.
- Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur distance pour les bateaux OSIRIS-HN France avec CVL.

## **10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]**

- Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

## **11. COMMUNICATION RADIO [DP]**

- Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## **12. DECISION DE COURIR**

- La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## **13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

- Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
  - Yacht Club de Fréjus – Capitainerie de Port Fréjus - 83600 Fréjus
  - Mail : [info@ycfrejus.fr](mailto:info@ycfrejus.fr)
  - Tél : 06 11 17 92 05

# ANNEXE ZONE DE NAVIGATION

## Les Voiles D'Hermès

Zone de navigation des Voiles D'Hermès

